PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER OLIVEAUX DECLARATION D'INTERET GENERAL

REPONSES AU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Références de l'enquête publique	Décision du Président du Tribunal Administratif de Lille : N° E22000036 / 59 du 9 mars 2022
	Arrêté du Président de la Métropole Européenne de Lille du 10 mars 2022
Objet de l'enquête	Projet de renouvellement urbain du quartier « Les Oliveaux » à Loos (59)
Date et siège de l'enquête	Du 29 mars 2022 au 3 mai 2022 Siège de la Métropole Européenne de Lille 2, boulevard des Cités Unies, 59000 LILLE
Commissaire enquêteur	André BERNARD



1. Les observations et questions du commissaire enquêteur

En noir dans le document : questions du commissaire enquêteur et contributions En bleu dans le document: éléments de réponse apportés au commissaire enquêteur

1.1 L'étude de trafic complémentaire

La synthèse non technique du projet cite au § 2.1 comme objectif de trafic les points suivants :

- 1. Remise en perspective des modélisations de trafic réalisées dans le cadre de la LINO(...) et dans le cadre du projet de renouvellement urbain (...) dans le cadre des modélisations
- 2. Expliquer la méthodologie employée pour les modélisations.

<u>Sur le premier point</u>, il conviendra de préciser en quoi a consisté cette « remise en perspective » si elle a été réalisée ; sinon expliquer en termes techniques précis en quoi elle devait consister.

L'étude de trafic complémentaire, menée à partir des comptages réalisés à l'automne 2021, a consisté :

- En une vérification du paramétrage du modèle EMME (adéquation de la demande, paramètres des tronçons...)
- En une analyse de l'attractivité comparée des différents itinéraires principaux offerts, dans le cadre de la réalisation du projet LINO + Oliveaux...
- Et sur cette base, en un travail de confortement et redistribution fine des variations de trafic sur le système viaire local.

<u>Sur le deuxième point</u>, on constate que le rapport ne fournit aucune explication sur la méthodologie employée pour les modélisations. Du courriel que vous m'avez adressé le 2/5/2022 et de l'entretien que vous avez organisé avec le représentant du bureau EGIS le 4 mai 2022, j'ai retenu les points suivants que vous voudrez bien confirmer ou éventuellement amender, compléter et préciser.

Le logiciel EMME est un modèle mathématique (REGLIL) issu du modèle régional de la DREAL. Le principe général de ce modèle est de simuler les comportements d'usagers dans leurs choix de déplacements et d'en étudier les répercussions.

Le modèle statique régional EMME est donc l'outil de référence pour l'analyse prospective des variations de trafic, dans le cadre de test des grands projets métropolitains tels que la LINO.

Ce modèle est constitué de:

- Du réseau viaire principal et secondaire, en intégrant l'ensemble de ses caractéristiques géométriques (largeurs et longueurs des voies), réglementaires (limitation de vitesse ou véhicules autorisés) et fonctionnelles (gestion des priorités en intersection)
- Des éléments d'origine et de destination des déplacements issus des résultats d'enquêtes de déplacement (enquêtes ménages).
- Des éléments de trafic routier issus des résultats de comptages routiers

Au regard de ses caractéristiques techniques, l'échelle optimale d'interprétation de ce modèle est celle des maillages viaires métropolitain, principal et secondaire. Par contre, le réseau viaire hyperlocal, tel le système de desserte interne du quartier des Oliveaux (enclavé en situation de référence et dont la demande de trafic est codée au sein d'un unique point), apparaît sous le seuil d'interprétation du modèle.

Le modèle ne comporte qu'une seule liaison « théorique » reliant la LINO à la rue Guy Mocquet au travers du quartier Oliveaux.

Je n'ai pas obtenu de réponse précise à la question de savoir si cette liaison emprunte le tracé rue Paul Painlevé / Avenue de Flandre et en a les caractéristiques géométriques et decapacité. Je souhaite avoir une réponse à cette question. Si ce n'est pas ce tracé qui a été retenu, préciser la longueur de la liaison introduite (entre le carrefour sur la rue Mocquet et le carrefour avec l'extrémité ouest du barreau) et ses caractéristiques.

Dans le cadre des modélisations EMME (scénario n°11 – matrices de trafic « actu », réseau de référence + LINO Sud TF1 à TF4 + barreau des Oliveaux), la nouvelle liaison automobile entre la LINO / rue des Lhostes et la rue Guy Mocquet a été modélisée sous forme d'un itinéraire unique, reprenant le tracé ponctuel des rues Painlevé et avenue de Flandres (caractéristiques d'une voie locale urbaine à 2x1 voies, avec vitesse paramétrée à 30 Km/heure).

Le centroïde qui concentre les flux en entrée et sortie du quartier des Oliveaux n'est pas directement connecté à cette nouvelle liaison et reste lié, comme en situation de référence, aux axes Mocquet et République, de sorte à ne pas fausser artificiellement la distribution entre les scénarios.

Les modélisations EMME ont permis d'estimer les variations de trafic entre la situation de référence et la situation LINO+Oliveaux, durant les heures de pointe de circulation, HP Matin et HP Soir.

Les variations sont établies sur le réseau viaire codé et calé dans le modèle, notamment :

- Sur le maillage viaire principal et secondaire LINO Sud, Guy Mocquet, Rue du Maréchal Foch, Bd de la République...
- ... et sur la nouvelle liaison entre la LINO et la rue Guy Mocquet.

Sur cette nouvelle liaison, les variations de trafic établies dans EMME sont considérées d'un point de vue global, correspondant à la somme des flux qui seront distribués sur les deux itinéraires d'accès aménagés dans le cadre du projet : rue Auriol et rue Painlevé.

Les « volumes de trafic attendus avec réalisation de la LINO Sud » qui sont donnés dans le rapport de l'étude de trafic complémentaire ont été calculés en ajoutant aux trafics issus de la campagne de comptage les évolutions de trafic déterminées par le modèle entre la

« Situation de référence » et le scénario 11 (trafic de référence 2020 avec LINO et Oliveaux), ces évolutions étant réparties entre les axes Auriol et Painlevé proportionnellement aux trafics constatés sur ces axes lors des comptages.

Les répartitions sont-elles différentes en fonction du sens et de la période (HPM et HPM)?

Je constate que les « variations attendues » représentées sur le rapport ne sont pas cohérentes avec cette explication, notamment sur le barreau à l'HP soir dans le sens vers LINO : +170 uvp sur le rapport, comparé à 64 uvp dans l'étude d'impact page 253. Comment expliquer cette différence ?

L'étude de trafic complémentaire a ainsi confirmé la cohérence du paramétrage global du modèle.

En ce qui concerne l'attractivité comparée des différents itinéraires :

Dans le sens Ouest > Est depuis la LINO vers Guy Mocquet / Eurasanté, le gain de temps considérable offert par le nouvel itinéraire métropolitain LINO en accès direct au secteur Eurasanté et la libération de capacité obtenue au niveau de l'axe Guy Mocquet (aujourd'hui saturé) rendent cohérente l'attractivité relative du « shunt » via le quartier des Oliveaux, sachant notamment que ce nouvel itinéraire ne sera pas priorisé au niveau des carrefours à feux et que le quartier sera aménagé qualitativement.

Les 120 véhicules estimés en transit Ouest > Est au sein du quartier durant l'HP Matin dans le modèle EMME ont donc été intégrés et redistribués à l'échelle du quartier (avec, au niveau des exutoires Auriol et Painlevé, une distribution proportionnelle à 50%/50% fondée sur le poids des flux existants)

- Dans le sens Est > Ouest depuis Guy Mocquet / les quartiers en direction de la LINO, le gain de temps offert par l'itinéraire métropolitain LINO Sud restera important, et l'axe Guy Mocquet présentera également près du double de capacité par rapport à la situation existante.
 - Le modèle EMME considère, pour la pointe du soir projetée, environ 70 véhicules en transit Est > Ouest au sein du quartier.

Au regard de notre pratique du territoire cette valeur nous est apparue un peu sous-estimée, sachant que les usagers en sortie des quartiers à destination de l'ouest de la métropole gagneront ponctuellement à emprunter la LINO via la traversée des Oliveaux, pour s'affranchir de la contrainte des passages à niveaux.

100 véhicules supplémentaires ont donc été reportés, pour atteindre un potentiel de 170 véhicules en transit Est > Ouest au sein du quartier des Oliveaux durant la Pointe du Soir. Ce potentiel a été intégré et redistribué à l'échelle du quartier, sur base des poids des flux existants sur les entrées de quartier Auriol et Painlevé.

EGIS a <u>affirmé</u> que la création dans le modèle de deux liaisons, d'une part Guy Mocquet / barreau via rue Paul Painlevé et avenue de Flandre, d'autre part boulevard de la République/ barreau via rue Pierre Brossolette et rue Auriol (prolongée) ne modifierait pas de façon significative le trafic de transit calculé au sein du quartier. Aucune démonstration n'est apportée à l'appui de cette affirmation et je considère que seule une simulation de cette configuration (que rien a priori n'interdit de créer dans le modèle) pourrait fournir un argument convaincant pour le public.

Concernant l'intérêt d'un codage dans le modèle statique d'une double connexion entre le barreau de liaison Oliveaux / LINO et la rue Guy Mocquet (pour simuler les deux exutoires Painlevé et Auriol), nous réaffirmons le fait que ce codage n'aurait aucune influence sur la valeur du trafic de transit estimée au sein du quartier :

Le codage d'une liaison unique telle que dans les modélisations existantes aboutit à des niveaux de trafic peu importants, sans aucune contrainte de capacité. L'intégralité de la demande de déplacements intéressée par l'itinéraire peut l'emprunter sans difficulté, et aucune demande nouvelle ne serait donc « intéressée » du fait d'une accroche doublement codée

J'ai noté, par rapport aux questions posées dans certaines contributions, que l'étude ne

prend pas en compte les conséquences du projet de tramway, du projet d'aménagement de la friche Verlinde et l'impact des aides à la navigation telles que WAZE.

Il est confirmé que l'étude de trafic et les modélisations sont établis à trafic constant, et ne prennent pas en compte le projet Tramway (lequel n'est à ce stade qu'à une phase de concertation) ou le potentiel de développement sur la friche Verlinde. (en phase de concertation également).

Lorsque ces projets seront matures et feront l'objet d'études d'impact, ils devront tenir compte des effets cumulés avec les autres projets connus, et donc le projet de renouvellement urbain des Oliveaux, ainsi que la LINO.

Concernant les aides à la navigation de type Waze, ces dernières accompagnent les automobilistes dans leur choix d'itinéraires en considérant les conditions de circulation en temps réel (sur base des données GPS embarquées). Le modèle statique métropolitain fonctionne globalement sur les mêmes principes que l'aide à la navigation type Waze en proposant de prendre les itinéraires les plus rapides en fonction de la capacité des voies modélisées et de la demande de déplacement mais il ne peut prendre en compte les incidents sur le réseau (accidents, travaux, ...)

1.1 Les problèmes de relogement :

Au titre de la réponse aux contributions reçues sur le sujet et afin d'apporter un éclairage complémentaire, présenter l'état d'avancement des relogements, un calendrier prévisionnel actualisé et indiquer si les enquêtes de satisfaction qu'il est prévu de réaliser six mois après le relogement des familles (d'après réponse au PV de synthèse § 5.6.1) ont été effectuées et en donner un bilan provisoire.

La contribution @ 5 souligne que les relogements sont parfois difficiles à réaliser en raison d'une offre de logements insuffisantes notamment sur Loos et les environs, qui constituent une part importante des demandes. Il est nécessaire de prendre le temps de trouver des logements qui correspondent aux souhaits des locataires relogés, alors que dans certains cas des locataires ont subi des pressions.

1.1.1 Élément de rappel : des dispositifs ont été mis en place pour accompagner les parcours résidentiels des habitants :

- La charte métropole de relogement
- La convention d'application Loossoise

Des entretiens domiciliaires ont été réalisés auprès de chaque ménage à reloger. Elles ont eu lieu sur l'année 2019 pour les locataires de la Tour Kennedy (quelques locataires restent à rencontrer), sur l'année 2020 pour ceux de Vigny et les entretiens ont débuté mi-avril 2021 pour les locataires de la résidence Mermoz.

Il a été demandé aux locataires concernés par les déconstructions d'exprimer leur souhait de localisation de leur futur logement (sur site, dans la commune, sur une autre commune), le type de produit (collectif, individuel, logement social ou accession si la situation le permet), mais aussi tous les autres sujets liés à leur projet résidentiel, les problématiques de santé, d'accessibilité au logement, de lien avec la scolarité des enfants ou encore par exemple avec le lieu de travail. Les décohabitations sont également travaillées en cas de souhait et de capacité des ménages.

Néanmoins, l'attribution des logements sociaux est régit par la loi et le respect des critères d'attribution des logements qui sont validés par les commissions d'attributions de Logement et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL). Les propositions de relogement sont donc en cohérence avec la composition familiale des locataires en place. Les situations de sur ou sous occupation sont donc travaillées. De plus le relogement ne doit pas mettre en difficulté les locataires financièrement. Les propositions sont donc réalisées dans le respect des taux d'effort et des restes à vivre des ménages (cf. charte métropolitaine de relogement). L'examen des propositions est ainsi réalisé soit en groupe de travail relogement, soit par courriel quand les délais de validation l'imposent pour un passage en CALEOL.

<u>L'annexe n°1</u> ci-jointe fait l'état des présences des institutions depuis la création du groupe de travail relogement des Oliveaux en 2019. Piloté par la MEL et la Ville de Loos, il réunit tous les mois Partenord Habitat, le CCAS de Loos, l'UTPAS Loos Haubourdin, la fondation de l'armée du Salut et Citéo. La CAF et Action Logement sont sollicités dans l'examen des dossiers en cas de problématiques particulières liés aux droits ou pour la sollicitation du contingent réservataire Action Logement quand le locataire cotise.

La MEL porte un groupe de travail relogement métropolitain qui a pour vocation de trouver des solutions de relogement de l'ensemble des ménages à reloger, et ayant exprimés un souhait de mobilité résidentiel intercommunale dans le cadre du NPRU en mobilisant l'ensemble du patrimoine social métropolitain, dans un principe de solidarité de l'ensemble des communes et de l'ensemble des bailleurs sociaux.

Dans la même ambition, et pour faciliter le relogement des locataires des Oliveaux souhaitant rester vivre à Loos, une cellule « inter bailleurs » loossoise est installée depuis près de fin 2019 sous le pilotage de la ville de Loos et du CCAS pour assurer la mise en œuvre de ces relogements sur le parc de l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur la commune de Loos.

En complément, un groupe de travail SSI (suivi social individualisé) est mis en place avec de nombreux partenaires (UTPAS, CCAS, CAF, bailleurs) pour assurer le suivi individuel des situations des ménages, la résolution des problématiques que peuvent rencontrées les familles, en termes de santé, d'accès au droit, d'impayés, etc.

Après instruction par les services de la DDTM du Nord, du dossier d'intention de démolir déposé par Partenord Habitat, le processus de relogement débute toujours par une réunion d'échanges avec les locataires à reloger piloté par la ville de Loos et Partenord Habitat en présence de la MEL.

Ces réunions ont permis de présenter toutes les étapes du processus du relogement aux ménages et de répondre à l'ensemble des questionnements des locataires.

La dernière réunion en date s'est tenue auprès des locataires de la résidence Mermoz le 06 avril 2021. Le support de séance (<u>Cf. Annexe n°2</u>: support de présentation réunion locataires Mermoz) a été remis à chaque locataire en amont de la réunion et a été présenté en visioconférence du fait du contexte sanitaire.

1.1.2 Le plan stratégique de relogement

Le PSR métropolitain est un outil stratégique qui contient l'ensemble des opérations métropolitaines, sous forme de planning général. Il comprend le planning de l'ensemble des démolitions et des réhabilitations, avec le prévisionnel des relogements programmés sur

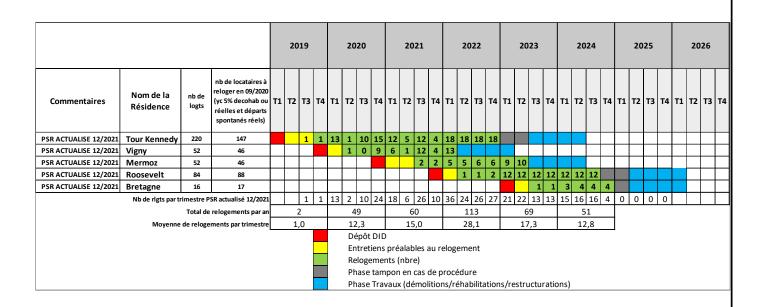
l'ensemble des sites NPRU.

Le prévisionnel est donc construit par le bailleur et les partenaires en tenant compte des capacités du bassin de vie à réaliser les relogements, des besoins d'engager le relogement des résidences et donc de la nécessité de libérer le foncier post-démolition pour la mise en œuvre du projet, et enfin du respect de la convention métropolitaine de relogement et des règlements (général et administratif et financier) de l'ANRU.

Un projet NPRU se définit par un programme, un plan de financement et un calendrier. L'ANRU est vigilante à la bonne mise en œuvre du NPRU à l'échelle nationale et donc à l'échelle locale. L'ANRU est ainsi vigilante au respect des engagements contractuels de la convention métropolitaine de renouvellement urbain, à savoir la mise en œuvre des projets et donc celui des Oliveaux.

Le PSR initial a été annexé à la convention métropolitaine. Il est actualisé annuellement et sa dernière actualisation date de décembre 2021.

Le phasage prévisionnel des Oliveaux, actualisé fin 2021 a remis à jour le nombre de ménages à reloger, les besoins en matière de décohabitations, et le rythme par résidence. Voici le PSR à jour pour les cinq résidences concernées par le relogement dans le quartier des Oliveaux :



L'actualisation n'a en revanche pas remis en cause les dates prévisionnelles de fin de relogement, afin de respecter les engagements contractuels de chacun.

Ce principe de maintenir le cap des fins de relogement ne remets pas en cause l'accompagnement des familles et le travail important du partenariat de trouver des solutions de relogement jusqu'au dernier locataire de chaque résidence.

Par exemple, le relogement de la résidence Vigny devait prendre fin en mars 2022. Au 26 avril 2022, 4 locataires étaient encore présents dans la résidence. 3 étaient en attente de déménagement. 1 locataire qui n'avait jamais répondu aux sollicitations des chargés de relogement, débutées début 2020, doit être relogé. Cette locataire a accepté de rencontrer la fondation de l'Armée du Salut à partir de fin mars 2022, a fourni ses informations, ses souhaits,

etc. Des propositions de relogement sont donc en cours de travail depuis fin avril 2022.

1.1.3 État des relogements au dernier Groupe Technique de Relogement (26 avril 2022)

Sur les 204 ménages à reloger sur les immeubles Kennedy, Vigny et Mermoz, il y a eu 53 départs spontanés, 151 ménages relogés et il reste aujourd'hui 87 relogements à effectuer.

Toutes les enquêtes préalables au relogement ont été réalisées sur les Tour Vigny et Mermoz.

Il reste à ce jour 6 enquêtes préalables au relogement à réaliser sur la tour Kennedy.

(Cf. Annexe n° 3 : État d'avancement du relogement au 26 avril 2022.)

1.2.4 Le lancement des enquêtes post-relogement

La charte de relogement métropolitaine prévoit « qu'une enquête de satisfaction est réalisée auprès de l'ensemble des ménages six mois après le relogement. Cette enquête vise à évaluer le degré de satisfaction sur le déroulement de l'opération, sur la nouvelle occupation du logement et l'intégration dans le nouvel environnement. »

Pour sa mise en œuvre, la MEL a lancé une consultation publique pour la réalisation de ces enquêtes de satisfaction. Il s'agit d'un marché porté à l'échelle métropolitaine sur tous les sites NPRU, et donc y compris sur le projet des Oliveaux.

Le marché a été notifié en avril 2022 au prestataire Tryom. La première réunion de cadrage avec le prestataire s'est tenue le 10 mai après-midi. Il s'agit d'un marché porté à l'échelle métropolitaine sur tous les sites NPRU.

L'enquête est effectuée par le biais d'un entretien à domicile réalisé sur la base d'une grille d'entretien (cf. Annexe n°4).

Les premières enquêtes post-relogement vont démarrer cet été pour les Oliveaux.

1.2.5 : Éléments de réponse sur la qualité des relogements

Les entretiens préalables au relogement permettent de synthétiser les besoins et les capacités financières de chaque locataire. Ils permettent aussi d'avoir une vision des « envies » des locataires.

Le travail des chargés de relogement est de travailler avec les ménages un projet résidentiel réalisable, en adéquation avec le parc de logements locatifs sociaux du territoire métropolitain, communal et du quartier. Le relogement n'est pas hors sol des attributions et des mutations « classique » de Logements Locatifs Sociaux (LLS), les bailleurs sociaux doivent donc composer avec le parc et les libérations de logements.

Le parcours résidentiel des ménages doit se construire dans une logique ascendante, mais dans un principe de réalité qu'il est régulièrement rappelé aux ménages.

Ce projet résidentiel peut se construire et évoluer durant toute l'opération du relogement.

Toutefois, comme le rappelle la charte de relogement « Les ménages sont les premiers et_

principaux acteurs de leur projet résidentiel, il sera construit avec eux et pour eux. La construction du projet de relogement se fera en proximité avec les ménages, en prenant notamment en compte les ressources effectives qu'ils trouvent actuellement dans le quartier, ou dont ils auront exprimé le besoin ou la nécessité, afin de lever tous les freins à leur mobilité et leur permettre de se projeter dans tous les quartiers de la métropole. »

Cet aspect est rappelé aux locataires lors des réunions d'information et d'échanges qui marque le démarrage des relogements. La présentation présente les engagements des partenaires, leurs mobilisations, mais également présente une condition de réussite stratégique qui est de faire preuve de coopération et la bonne volonté des locataires. (Cf. Annexe n°2 : support de présentation - relogement Mermoz).

Les locataires sont donc invités à répondre aux propositions de rencontre exprimées par les chargés de relogement, de fournir les pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de logement social, d'accepter les accompagnements si nécessaires, etc.

L'accompagnement est assuré par l'Armée du Salut, par des personnes travaillant dans le quartier, disposant d'un bureau au sein de la Tour Kennedy, en plein cœur du quartier, ils sont présents de manière quotidienne, avec des rendez-vous proposés à toute heures possibles ou plages libres, pour rencontrer les locataires quand ils sont disponibles. Pour assurer cela, il faut que les locataires acceptent les rencontres.

À titre d'exemple, les entretiens préalables au relogement ont débuté auprès des locataires de la Tour Kennedy au deuxième trimestre de l'année 2019. Malgré plusieurs tentatives de rencontres ou propositions de rencontres, le contact s'est avéré impossible avec plusieurs locataires. Cet absence d'échange n'a pas permis au bailleur de travailler le relogement de ces locataires durant plus de 2 ans.

Pour pallier ces difficultés, la ville de Loos a mis en place des séances de médiation.

Ces médiations ont permis d'établir un lien avec certains locataires qui ne se manifestaient pas ou de rencontrer des locataires qui avaient formulé deux refus.

Parfois, cela a parfois permis la mise en œuvre de droits sociaux (rsa, sécurité sociale), mais surtout de lever certaines incompréhensions ou de reformuler leur souhait de relogement.

Malgré ces propositions de médiation, des locataires sont restés muets. Partenord a donc produit et envoyé des sommations interpellatives auprès de ces locataires. Ces sommations ont eu pour but d'interpeller les ménages n'ayant pas répondus aux sollicitations afin d'engager le relogement dans les meilleures conditions possibles et en étant au plus proche des souhaits des personnes compte tenu de chacune des situations individuelles et ainsi éviter une rupture dans la phase de relogement.

Les partenaires du relogement ont unanimement validé les différentes étapes mises en place pour reprendre contact avec les locataires, pour permettre la mise en œuvre de propositions de relogement et éviter toute procédure coercitive.

Par ailleurs, les marchés de déménagement prévoient une prestation clés en main avec une aide au déménagement, qui a été mise en place pour les locataires avec difficultés identifiées.

Elle s'étudie au cas par cas en fonction de la situation du ménage, la prestation clés en main étant adaptée via un passage du prestataire afin d'évaluer le besoin en amont du déménagement dans la mesure des prestations proposées en lien avec le bailleur.

1.2 L'évaluation de la vulnérabilité de la nappe

Dans la réponse à la contribution résumée au paragraphe 2.1.3 ci-dessus, préciser la position de la MEL par rapport à la demande de procéder à une nouvelle évaluation de la vulnérabilité de la nappe dans le secteur et au voisinage des carrières en appliquant le guide méthodologique publié en 2014 par le BRGM et l'ONEMA.

(PV de synthèse) : n° 2.1.3 La nécessité de réévaluer la vulnérabilité de la nappe

Ce thème constitue l'essentiel de la contribution du collectif inter-associatif (@3) ; il est abordé également dans le communiqué de ce collectif, joint à la contribution écrite R4 de Madame BEGARD.

« Le collectif émet un avis défavorable car l'impact de la construction de nouveaux bâtiments et de la route d'accès à la LINO depuis les Oliveaux, et l'impact du trafic attendu sur cet accès sont tout-à-fait préjudiciables à la qualité de la nappe de la craie du sud de Lille qui alimente 40% de la ressource en eau potable de la Métropole Européenne de Lille.

Les arguments développés à l'appui de cet avis défavorable sont les suivants.

Le niveau de vulnérabilité de la nappe dans le site est de la carrière tel qu'il est retenu dans le SCOT de l'arrondissement de Lille et le PLU2 de la MEL (vulnérabilité forte, secteur AAC2) n'est pas suffisant. C'est le même que celui attribué aux champs qui surplombent la nappe plus à l'est, alors que l'excavation du site sur une épaisseur d'environ 20 m, soit pratiquement jusqu'au niveau de la nappe, a considérablement réduit la protection que lui assurait la tranche supérieure de la roche non saturée.

Le collectif considère que la détermination de la vulnérabilité de la nappe n'a pas respecté le guide méthodologique publié par le BRGM et l'ONEMA en 2014, qui exige notamment que la vulnérabilité soit définie à une échelle fine (celle des unités fonctionnelles du territoire au sens hydrologique) alors qu'elle l'a été avec des niveaux moyens à l'échelle communale figurant sur des cartes établies par le BRGM en 2007. Selon le collectif, ce classement est entaché d'une erreur manifeste qui n'a pas été relevée par l'hydrogéologue et la MRAe dans les avis qu'ils ont émis au titre de la LINO. »

Concernant la future voie d'accès à la LINO traversant les Oliveaux et la construction de bâtiments dans le cadre du projet de renouvellement urbain, le collectif analyse les conséquences de la présence d'un trou d'eau dans le site Ouest de la carrière. Ce trou qui résulte d'une ancienne excavation partiellement comblée a une surface qu'il évalue à 0,5 hectare et une profondeur vraisemblablement suffisante (entre 20 et 30 m ?) pour qu'il soit en contact avec la nappe. Si c'est bien la nappe qui alimente ce trou d'eau, ce qui, selon le collectif, est hautement probable, cet espace devrait se voir attribuer un niveau de vulnérabilité supérieur et être classé en zone de vulnérabilité très forte ou totale (AAC1).

Dans ce site et ses périmètres immédiat et rapproché, le règlement du PLU2 pourrait alors remettre en question le projet d'accès à la LINO, distant de moins de 200 m, ainsi que les projets de construction dans la partie des Oliveaux actuellement classée AAC2.

Le collectif considère comme primordial qu'une étude de vulnérabilité respectant le guide édicté par le BRGM et l'ONEMA soit conduite à l'échelle de la carrière, préalablement à la poursuite de tout projet sur le périmètre de la carrière et les espaces attenant. »

Si les niveaux de vulnérabilité tels que définis dans l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille ont été délimités de manière préalable à la publication du guide méthodologique du BRGM et ONEMA de 2014, il n'en reste pas moins que les approches, l'échelle de travail et les critères de classement sont sensiblement les mêmes.

Aussi, l'Aire d'Alimentation des Captages Sud de Lille, délimitée par le BRGM et en lien étroit avec la DREAL, ainsi que son premier plan d'actions fondé sur ces niveaux de vulnérabilité ont été approuvés par le Préfet en septembre 2013.

La méthode d'élaboration étant conforme aux attendus, dès lors, il n'est pas convenu de revoir la caractérisation des niveaux de vulnérabilité au sein de l'AAC, qu'il s'agisse de tout ou partie de son emprise.

Ainsi, il n'existe pas d'élément permettant de contester un classement en zone de vulnérabilité forte de la nappe souterraine de la Craie au droit des Oliveaux.

Il est rappelé également que le projet de renouvellement urbain des Oliveaux se situe sur un site déjà urbanisé et qu'il est prévu de reconstruire sur l'existant.

Par ailleurs, le tracé du barreau de raccordement de la LINO aux Oliveaux a évolué et se situe aujourd'hui en dehors de l'AAC.

(Cf. : premier mémoire en réponse p 22,23 et 24 annexe n°5)

(PV de synthèse) n ° 2.2.3 L'aire d'alimentation des captages et le plan d'exposition aux risques d'effondrements de terrains dus à des cavités souterraines

« Ces contributions étaient principalement consacrées à l'impact sur la nappe des nouvelles constructions prévues au sud de la rue Vincent Auriol. Cette partie du quartier est située en zone AAC2 (aire d'alimentation des captages, classée en vulnérabilité forte) dans laquelle s'appliquent des contraintes reprises dans le règlement du PLU. Elles évoquaient également les règles édictées par le PER (plan d'exposition aux risques d'effondrements de terrain dus à des cavités souterraines).

Les principaux éléments développés sont les suivants.

Les dispositions règlementaires du SAGE Marque-Deûle et du PLU2 métropolitain qui s'appliquent en zone AAC visent à éviter toute atteinte quantitative (recharge) ou qualitative à la nappe de la craie. Ainsi les fondations des constructions ou installations ne doivent pas constituer des barrières hydrauliques susceptibles de perturber la recharge de la nappe car une dégradation de la recharge pourrait entraîner une baisse de son niveau et la disparition de la zone humide près du captage d'Emmerin, avec comme conséquence des risques d'abaissement de la qualité ou de la quantité de l'alimentation en eau potable du secteur. De plus, Loos fait partie des communes « gardiennes de l'eau » des captages d'Emmerin et doit à ce titre prendre en compte l'impératif de protection absolue de la réserve d'eau potable, ce qui lui interdit d'envisager dans la zone AAC de nouvelles constructions dont les fondations impacteraient la nappe.

Or le sud du quartier est également concerné par le plan de prévention des risques d'effondrement (PER) liés à la présence d'anciennes carrières souterraines (catiches). Ce PER impose que toute construction ait des fondations profondes pour atténuer le risque d'effondrement. La combinaison des deux contraintes implique qu'il n'est pas possible de construire dans cette zone sans perturber la recharge de la nappe.

La phase travaux aura aussi un impact important par les prélèvements effectués sur la nappe et le « gâchis » d'eau lors du creusement des fondations. »

Les dispositions relatives à la protection de l'AAC2 et du PER Cavités souterraines ont été intégralement appliquées à la conception du projet de requalification du quartier.

En l'état projet, un travail fin des opportunités de déconnexions des eaux pluviales sera conduit, pour une amélioration de la gestion opérée depuis les surfaces existantes et nouvelles constructions.

En application des principes de transparence hydraulique, aucun aménagement, en phase de travaux ou d'exploitation, ne viendra se positionner ou interférer dans la zone de battement de la nappe.

• Le sujet est renvoyé également à la notice « synthèse non technique du projet :

réponse à la recommandation n°3 « Envisager la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales sur l'ensemble du quartier » (en annexes n° 6) et au précédent mémoire en réponse au commissaire enquêteur.

- **1.3** L'absence d'information sur la mise en œuvre du projet urbain
 - « Aucune réunion d'information auprès de la population n'a été organisée depuis septembre 2020 sur l'avancée du projet ».
- Le sujet est renvoyé au précédent mémoire (p 35 et 36)

Pour compléter :

Les réunions et concertations au titre du projet urbain :

- Une présentation des enjeux de l'étude d'impact à l'ensemble des élus de la Ville de Loos s'est tenue lors d'une commission préalable au Conseil Municipal du 9 décembre 2021
- La première enquête publique qui s'est tenue du 6 avril 2021 au 7 mai 2021, avec des insertions presse et relayée par la Ville de Loos.
- Un Conseil Municipal ouvert au public et à la presse, dédié au projet de renouvellement urbain s'est tenu le 9 septembre 2021 à la Fileuse. Il a permis de présenter un état d'avancement complet par nature d'opérations et par thématiques travaillées. La prochaine séance est programmée le jeudi 08 septembre 2022.
- La présente enquête publique qui s'est tenue du 29 mars au 3 mai 2022, avec des insertion presse et relayée par la Ville de Loos.

À venir sur le projet urbain :

- Un conseil municipal consacré au NPNRU est prévu le jeudi 8 septembre 2022
- Par ailleurs, le projet a été concédé à la SPL Euralille qui devient l'aménageur du projet.

La SPL Euralille, en lien avec la Ville et la MEL sont en train de mettre en œuvre une stratégie d'information et de concertation autour du projet de renouvellement urbain des Oliveaux sur 4 axes :

- La communication de projet
- La communication chantier
- La concertation
- La gestion transitoire (animations d'accompagnement aux changements)

Un budget a été alloué pour la concertation et l'information à la concession d'aménagement des Oliveaux pour les 15 prochaines années.

Par ailleurs, la Ville poursuit sa communication autour du projet (communication de proximité).

Les réunions de concertations locatives :

- Une réunion portant sur le démarrage des relogements des locataires de la résidence Mermoz s'est tenue le 06 avril 2021. Du fait du contexte sanitaire à cette période, elle s'est déroulée en visioconférence. Elle a permis de présenter le déroulement des relogements, les engagements des partenaires et les conditions de réussite à réunir avec les locataires. Elle s'est ensuite terminée sur une séance de questions/réponses avec les ménages.
- Une présentation aux locataires de Vilogia du projet de réhabilitation des deux tours Lavoisier et Verhaeren s'est tenue la 18 novembre 2021, puis l'organisation du vote en début d'année 2022. Un échange avec les locataires pour présenter les entreprises qui interviendront est programmée le 19 mai 2022.
- La concertation locative de la résidence Marot a été organisée par Tisserin Habitat 'ex-SRCJ). Du fait du contexte sanitaire, le bailleur a envoyé à chacun des locataires un dossier de présentation du projet de réhabilitation le 09 juin 2021, qui s'est suivi d'un échange individuel.

Les actions développées au titre du contrat de Ville et par la Ville de Loos :

Notamment:

 En 2020, les 1^{ers} projets fonds de travaux urbains (FTU) ont vu le jour sur le quartier. Il s'agit d'un outil de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité puisqu'il permet la réalisation de petits projets d'aménagements en réponse à des demandes d'habitants, ou liés à des dysfonctionnements urbains.

Trois projets ont d'ores et déjà été réalisés :

- Le 1er est l'Espace Canin à l'arrière de la rue Chatelet, à l'angle de la rue Painlevé ;
- Le second est la réalisation d'un espace détente derrière la rue Châtelet également.
- La création d'un jardin partagé « les Olivettes » rue Chatelet
- Atelier du 8 juillet et 22 juillet 2020 à l'espace Mosaïque avec l'association l'établi (maison du projet)
- Une visite du nouveau quartier de Mons impacté par un renouvellement urbain avancé a été organisée avec des habitants. Cela a permis aux participants de s'imaginer et se projeter dans un nouveau quartier.
- Des étudiants journalistes sont intervenus en 2020 dans la quartier pour interroger les habitants sur le projet de renouvellement urbain et notamment sur la place des femmes.
- La MEL et la Ville de Loos ont organisé un ateliers habitants le 13/10/2021 dans le cadre de la démarche Quartiers Fertiles, pour laquelle le quartier des Oliveaux est lauréat pour mettre en œuvre des activités d'agriculture urbaine. Cet atelier habitant est également consécutif d'un atelier de travail avec les acteurs, professionnels et associations du quartier qui s'est déroulé en visioconférence le 22 avril 2021.
- Un concours photo réalisé en mai 2022 a permis d'archiver des documents image du quartier actuel. Une exposition a eu lieu avec notamment la mise à l'honneur des œuvres d'un habitant ayant réalisé une douzaine d'œuvres représentant la Tour Kennedy et d'autres lieux, ceux-ci photographiés par d'autres habitants.

- Une ballade citoyenne se tient le mardi 24 mai 2022 à 17 h avec la Maison du Projet, avec l'association l'Etabli et le conseil citoyen
- La ville, la Maison du Projet, la fabrique de l'emploi travaillent actuellement sur la mise en place d'animations dans des espaces délaissés « les petits délaissés », suite à un diagnostic et un recueil des souhaits des habitants des Oiveaux par l'association l'Etabli. Le projet d'installation d'espaces de jeux, de jardinage sera propice aux échanges.
- **1.4** Les conséquences du mauvais état du patrimoine

Thème abordé par la contribution @5 du groupe » un autre Loos ensemble »

« Il a été constaté que certains logements ne sont pas en bon état : humidité, isolation, état général. Or les bailleurs ne prévoient pas de travaux sur la majorité des logements existants, comme Partenord l'a indiqué pour Gounod et Massenet.

Il y a un risque important que les logements anciens du quartier soient dégradés lorsque les nouveaux logements sortiront, ce qui pourra avoir pour conséquence :

Des logements anciens de moins en moins attractifs avec un risque de paupérisation Un écart de qualité très important entre les logements, préjudiciable à la cohésion sociale du quartier »

- Le sujet est renvoyé au précédent mémoire en réponse (p28).
- Le sujet est renvoyé également à la notice « synthèse non technique du projet : réponse à la recommandation n°1 : Solliciter de l'ANRU un avenant à la convention de renouvellement afin d'inclure la réhabilitation des bâtiments Gounod et Massenet. »

Pour compléter, Partenord précise que de nombreux travaux de gestion courante, avec du surentretien du parc ont été réalisés en 2021 sur le secteur Gounod et Massenet : remplacement des interphones, toutes les portes d'entrée du hall ont été remplacées, remplacement des boites aux lettres et garde-corps, ainsi que les éclairages des bâtiments. Sur le bâtiment Duez (1 à 5), les peintures des parties communes ont été réalisées, ainsi que le remplacement des interphones.

1.5 L'insuffisance de l'offre de logement en direction des personnes âgées

Thème abordé par la contribution @5 du groupe « un autre Loos ensemble ».

« Les relogements ont fait apparaitre le manque de logement à destination des personnes âgées. Aucun programme spécifique n'existe actuellement. Le CCAS de Loos possède des logements de type béguinage en très mauvais état pour lesquels aucun financement NPNRU n'a été prévu ».

- Le sujet est renvoyé au précédent mémoire en réponse (p 35) Enfin, le béguinage n'est pas secteur de la géographie prioritaire des Oliveaux.
- **1.6** Réflexion pour éviter la démolition de la tour Kennedy @contribution multiple 4b.
 - Le sujet est renvoyé au précédent mémoire en réponse (p25).